

Arrêté n°088-2021-ELE-014 relatif aux bureaux de vote dans le cadre des élections pour le renouvellement complet du conseil des composantes ISPB, faculté de médecine Lyon-Est, ISTR, Odontologie, Observatoire et ISFA, et pour le renouvellement partiel du conseil des composantes Biosciences et STAPS de l'Université Claude Bernard Lyon 1

Le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1,

Vu les statuts de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté électoral consolidé n° 083-2021-001 en date du 07 septembre 2021 portant organisation des élections pour le renouvellement complet du conseil des composantes ISPB, faculté de médecine Lyon-Est, ISTR, Odontologie, Observatoire et ISFA, et pour le renouvellement partiel du conseil des composantes Biosciences et STAPS de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;

Arrête

Article 1 : Membres des bureaux de vote

Conformément à l'article 6 de l'arrêté n° 083-2021-001 susvisé, les bureaux de vote pour les scrutins des 05 et 06 octobre 2021 sont composés comme suit :

Vote électronique

STAPS – 1 scrutin	La présidente : Francine MORISSE La secrétaire : Annie GELOT Les délégués de listes déclarées recevables pour ce scrutin
ISPB – 4 scrutins	Présidente : Patricia GABRIELE Secrétaire : Marie-Anne BELLOT Les délégués de listes déclarées recevables pour ce scrutin
ODONTOLOGIE – 4 scrutins	Présidente : Dominique SEUX Secrétaire : Mireille DELCROIX Les délégués de listes déclarées recevables pour ce scrutin
ISTR – 4 scrutins	Présidente : Audrey MOIRON Secrétaire : Rachel BOUTARD Les délégués de listes déclarées recevables pour ce scrutin
OBSERVATOIRE – 4 scrutins	Présidente : Bénédicte LANZA Secrétaire : Sylvie REA

	Les délégués de listes déclarées recevables pour ce scrutin
UFR Médecine Lyon-Est – 5 scrutins	Présidente : Céline FIORDALISI Secrétaire : Sandrine DESLANDES Les délégués de listes déclarées recevables pour ce scrutin
UFR BIOSCIENCES – 3 scrutins	Kathrin GIESELER, Président Secrétaire : Chrystell BENKADOUR Les délégués de listes déclarées recevables pour ce scrutin
ISFA – 1 scrutin	Président : Nicolas LEBOISNE Secrétaire : Djana MOKHTARI Les délégués de listes déclarées recevables pour ce scrutin

Vote à l'urne

ISFA – 3 scrutins Bureau 2107	Président : Nicolas LEBOISNE Assesseurs : Djana MOKHTARI Alice FUMEX COULOUMY
----------------------------------	---

Article 2 : Mise en place d'un bureau de vote centralisateur

Pour les votes électroniques, les opérations électorales sont placées sous le contrôle d'un bureau de vote centralisateur. Il est composé comme suit :

- Céline FIORDALISI, directrice administrative de la faculté de médecine Lyon-Est
- Chrystell BENKADOUR, directrice administrative de l'UFR Biosciences
- Les délégués de chaque liste dont la candidature a été déclarée recevable.

Dans la mesure où un bureau de vote centralisateur est institué, le rôle des bureaux de vote de scrutin est limité au contrôle du déroulement du scrutin.

Article 3

Le Directeur Général des Services de l'Université Claude Bernard Lyon 1 est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux des composantes concernées et sur leur site internet/intranet dédié aux élections.

Fait à Villeurbanne, le 27 septembre 2021

Le Président de l'université,

Frédéric FLEURY